



le Grand **Autunois Morvan**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM Louis BASDEVANT, délégué d'Anost, Patrick LAUFERON, délégué d'Antully (jusqu'à la question n°2a), Vincent CHAUVET, Mme Cathy NICOLAO, M Eric MARCHAND, Mmes Véronique PACAUT, Sandrine GASSIER, M Patrick RYON, Mme Françoise ANDRE, M Yann BAROU, Mmes Céline GOUDIER POSZWA, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Métin ALBAYRAK, Mme Francette GYBELS, MM Alain DICHANT, Jean-Louis CORMIER, Mme Monique GATIER, MM Gilbert DARROUX, Frédéric BROCHOT, Mme Angeline GORINI, M Michaël GUIJO, délégués d'Autun, Stéphane FAVRE, délégué d'Auxy, Mme Jacqueline GENTY, déléguée de Barnay, MM Pierre LABONDE, suppléant (remplaçant M François DE GUELIS), délégué de Brion, (jusqu'à la question n°2a), Jean-François ALUZE, délégué de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat, Alain MENART, délégué de Chissey en Morvan, Jean-Louis LAURENT, délégué de Collonge la Madeleine, Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Emile LECONTE, Mme Laetitia PERRIER (jusqu'à la question n°2a), délégués de Couches, MM Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Norbert ESTIENNE, délégué de Cussy en Morvan, Nicolas MULLER, délégué de Dracy lès Couches, Jean-Claude LHOSTE, délégué de Dracy Saint-Loup, Mme Catherine AMIOT, déléguée d'Epertully (à partir de la question n°1c), M Jean-François NICOLAS, Mme Aurore COMBARET CLAIRE, MM René LOBET, Jean-Michel PREVOTAT (à partir de la question n°1c), délégués d'Epinac, Dominique COMMEAU, Guillaume GRILLON, Mme Yolande FLECHE, délégués d'Etang sur Arroux, MM Jacques ROY, délégué d'Igornay, Christophe RIZARD, suppléant (remplaçant M Pierre THOMAS), délégué de La Boulaye, Jean-Claude LAVESVRE, suppléant (remplaçant Mme Anne-Marie MARILLER), délégué de La Celle en Morvan, Jacques BOUCHOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Alain D'ANGLEJAN, délégué de La Comelle (jusqu'à la question n°2a), Madame Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, MM Michel MENAGER, délégué de Laizy, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, M Bernard TOURNEAU, suppléant (remplaçant M Christian DELAFORGE), délégué de Mesvres (jusqu'à la question n°3d), Mme Isabelle JOLY, déléguée de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet (à partir de la question n°1c), MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Gérard TREMERAY, délégué de Roussillon en Morvan, Mme Agnès COMEAU, délégué de Saint-Didier-sur-Arroux (jusqu'à la question n°2a), MM Jean-Luc MICHELOT, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Gilles PILLOT, délégué de Saint-Forgeot (jusqu'à la question n°3a), Mme Carole LOE, suppléante (remplaçant M Gérard POIGNANT), délégué de Saint-Jean de Trézy, M Michel PILARD, délégué de Saint-Léger du bois (à partir de la question n°1d), Mme Anne-Marie DUCREUX, déléguée de Saint-Léger sous Beuvray, MM Olivier BARRE, délégué de Saint-Maurice lès Couches, Gilles BERRET, délégué de Saint-Nizier sur Arroux (jusqu'à la question n°3c), Christian DEMIZIEUX, délégué de Saint-Prix (jusqu'à la question n°2a), Mme Christine CANON, déléguée de Saisy, M Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant (jusqu'à la question n°2a), M Emmanuel ROUCHER, délégué de Sully, Mme Andrée VUILLAUME MENARGUEZ, déléguée de Tavernay, M Jean-Yves JEANNIN, délégué de Thil sur Arroux (jusqu'à la question n°2a), M Jean-Louis PORCHERET, délégué de Tintry (jusqu'à la question n°2a), M Guy FEDERSPIELD, délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M Yann BAROU.

ABSENTS : MM Franck LEQUEU, Sylvain CHAVY.

ONT DONNÉ POUVOIR : M Rémy REBEYROTTE à M Vincent CHAUVET, M Stéphane FABRE à Mme Francette GYBELS, Mme Maartje VAN VEEN à M Yann BAROU, Mme Catherine LEFLOND à M Frédéric BROCHOT, M Anatole SAGOT à Mme Angeline GORINI, Mme Florence GARNIER à Mme Catherine AMIOT, Mme Laetitia PERRIER à M Emile LECONTE (à partir de la question n°2a), Mme Monique RAUX à M Xavier DUVIGNAUD, M Daniel DAUNOT à M Norbert ESTIENNE, Mme Françoise DURIAU à M Alain MENART.

A - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil communautaire a désigné, à l'unanimité, Monsieur Yann BAROU en tant que secrétaire de séance du conseil communautaire du 30 mars 2021.

B - Organisation des Conseils Communautaires en visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire.

Le conseil communautaire a validé, à l'unanimité, l'organisation des Conseils Communautaires en visioconférence pendant l'état d'urgence sanitaire.

C - Compte rendu des actes accomplis

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations.

D - Compte rendu des MAPA

Le conseil communautaire a pris acte de ces informations

1-ADMINISTRATION GENERALE

a) Modification de l'Intérêt Communautaire.

Le conseil communautaire, à la majorité des suffrages exprimés (78), a approuvé par 52 voix pour, 2 abstentions (Mme Agnès COMEAU et M Guillaume GRILLON), les modifications de l'intérêt communautaire.

b) Charte du bon usage des services informatiques de la CCGAM.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, la charte du bon usage des services informatiques de la CCGAM qui sera annexée au règlement intérieur de la CCGAM.

c) Contrat de ville 2015-2022 - Validation du protocole d'engagements réciproques et renforcés.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le protocole d'engagements réciproques et renforcés du Contrat de ville 2015-2022 et a autorisé la signature du protocole et de tout document se rapportant à ce dossier.

d) Marchés publics : appel d'offres relatif à la fourniture des services de télécommunication pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, le Centre Intercommunal d'Action Sociale et la Ville d'Autun.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, le lancement de l'appel offres ouvert relatif à la fourniture des services de télécommunication pour la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan, la ville d'Autun, et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le conseil communautaire a autorisé la signature des pièces du marché et de tout document se rapportant à ce dossier.

2-FINANCES

a) Rapport d'Orientations Budgétaires 2021.

Le conseil communautaire, après en avoir débattu, a pris acte du rapport d'orientations budgétaires 2021.

3-Direction Attractivité et Développement du Territoire

a) Transfert de la compétence mobilité.

Le conseil communautaire, à la majorité, 3 abstentions (Mmes Carole LOE, Sarah PIGNOLET de FRESNE, M Olivier BARRÉ), a approuvé la prise de compétence mobilité par la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan à partir du 1^{er} juillet 2021.

Le conseil communautaire a approuvé la non demande à la Région Bourgogne Franche-Comté du transfert en bloc des services de transport public régulier, du transport à la demande et du transport scolaire.

b) Avenant à la convention de délégation de service public de l'exploitation de l'abattoir.

Le conseil communautaire, à la majorité, 2 abstentions (Mme Christine CANON et M Olivier BARRÉ), a approuvé la modification du contrat de délégation de service public afin que la SICA ne règle que 50.000 € de redevance d'occupation du domaine public en 2021 au lieu de 150.000 € et a autorisé la signature de la modification du contrat de délégation de service public.

c) Attribution de subventions FISAC.

Le conseil communautaire a attribué, à l'unanimité, les subventions suivantes, dans le cadre du dispositif FISAC :

Aides à l'investissement :

Salon de coiffure « Mèche Rebelle » Autun :	958,00 €
Restaurant « La tour Bajole » Couches :	18.750,00 €
SDHD « Société de Désamiantage » Autun :	10.542,00 €
Sas « Sankt » commerce Equitation Autun :	21.905,00 €
TOTAL	52.155,00 €

d) Aide à l'immobilier de la CCGAM au titre du dispositif de soutien à l'immobilier au dernier établissement hôtelier, commercial ou artisanal d'une commune.

Le conseil communautaire, à la majorité, 4 abstentions (MM Jean-Claude LAVESVRE, Gérard BERGERET, Jacques ROY et Jean-Louis MARTIN)

a attribué une subvention de 5 000 € à

- « L'Auberge de la Chaloire » à la Petite Verrière
- L'Épicerie « la Morvanelle » à Chissey en Morvan

a attribué une subvention de 1.000 € à :

- ✓ « Le relais de la Gourgeoise » à Laizy

e) Modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la CCGAM au dernier établissement commercial ou artisanal d'une commune.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé la modification du règlement d'intervention de l'aide à l'immobilier de la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan (CCGAM) au dernier établissement commercial, ou artisanal d'une commune comme suit :

- Dans l'hypothèse où le dernier établissement est situé dans un bâtiment communal ; la commune devra réaliser des investissements (remise aux normes, travaux de rafraîchissement...) à hauteur minimum de 2.500 € .
- Dans l'hypothèse où le dernier établissement est situé dans un bâtiment privé ; la CCGAM établira une convention au profit de la commune afin qu'elle puisse attribuer une subvention directe à l'exploitant ; la commune devra accorder une subvention minimum de 2500 € ;

Le conseil communautaire a précisé que la CCGAM versera à l'exploitant une subvention de 2.500 € maximum par projet instruit par une chambre consulaire et a autorisé la signature ce de règlement.

4-SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

a) Renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Le conseil communautaire a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours (soit une répartition des heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées) à compter de la rentrée de septembre 2021.

b) Contrat Enfance Jeunesse avec la Mutualité Sociale Agricole (MSA) - reversement de la prestation année 2019.

Le conseil communautaire a autorisé, à l'unanimité, la CCGAM à reverser 21 628,35 € au CIAS du Grand Autunois-Morvan.

VU POUR ÊTRE AFFICHE CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2121-25 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES.

A Autun, le 6 avril 2021
La Présidente
Marie-Claude BARNAY



